



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Première session ordinaire
Rome, 14 janvier 2026
et
Rome, 24-27 février 2026

Distribution: générale

Point 1 de l'ordre du jour

Date: 24 février 2026

WFP/EB.1/2026/1/2/Rev.3

Original: anglais

Adoption de l'ordre du jour

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>)

Ordre du jour provisoire annoté*

Première partie (14 janvier 2026)

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour décision**, l'ordre du jour provisoire de sa première session ordinaire de 2026. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Élection du Bureau et désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article IV de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration élit parmi les représentants des membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres (qui, ensemble, constituent le Bureau), ainsi qu'un suppléant. Chacun des membres du Bureau, ainsi que son suppléant, est choisi sur l'une des Listes des États figurant à l'appendice A du Statut du PAM.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants participant à la session.

* L'ordre du jour de la première session ordinaire de 2026 est le deuxième à être présenté conformément aux décisions qu'a prises le Conseil à sa session annuelle et à sa deuxième session ordinaire de 2024 dans le cadre de l'examen de la gouvernance. Il présente pour la deuxième fois la nouvelle organisation de la première session ordinaire en deux parties, la première étant consacrée uniquement à l'élection du Bureau, et la seconde aux autres points inscrits à l'ordre du jour de cette session.

Deuxième partie (24-27 février 2026)

3. *Modification de l'ordre du jour adopté*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive a présenté, **pour décision**, l'ordre du jour provisoire de sa première session ordinaire de 2026, qui a été adopté lors de la première partie de la session. Des modifications ayant été apportées à l'ordre du jour adopté, une version révisée est soumise pour décision. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

4. *Déclaration liminaire de la Directrice exécutive, y compris un aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour le PAM*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté.

5. *Questions de politique générale*

a) Recueil des politiques relatives au Plan stratégique[†]

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) indiquait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, le recueil a été restructuré afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique. En outre, comme décrit dans le Cadre relatif au cycle des politiques qu'a approuvé le Conseil à sa première session ordinaire de 2025, le recueil comprend une analyse des lacunes pour s'assurer que l'ensemble des politiques du PAM permet d'atteindre les objectifs du plan stratégique. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

b) Point sur la mise en œuvre du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie^{*}

Comme suite à l'approbation par le Conseil du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie à sa session annuelle de 2022, le Secrétariat présente un point sur la mise en œuvre de ce fonds. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

6. *Fonctions de contrôle*

a) Création d'un jury chargé de sélectionner des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant

Le Conseil va désigner cinq de ses membres devant siéger au jury qui procédera à la sélection des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant devant être nommés en 2026 et en 2027. Ce document est soumis au Conseil **pour décision**.

b) Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant

Le Conseil va nommer un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant sur la base des recommandations formulées par le jury de sélection. Ce document est soumis au Conseil **pour décision**.

[†] Les points signalés par un astérisque sont présentés pour information uniquement, mais seront néanmoins examinés pendant la session.

c) Rapports d'évaluation

Les rapports d'évaluation présentés au titre de ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil **pour décision**. Le Conseil est invité à prendre note des rapports d'évaluation et des tableaux y associés récapitulant les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations.

1. Rapport succinct de l'évaluation de la feuille de route stratégique du PAM relative à la chaîne d'approvisionnement et réponse de la direction

Cette évaluation stratégique porte principalement sur des questions systémiques d'importance institutionnelle concernant la feuille de route relative à la chaîne d'approvisionnement. Elle vise à faire le bilan des progrès accomplis au regard des objectifs fixés dans la feuille de route, y compris pour ce qui est de la politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires, ainsi qu'à tirer des enseignements concernant ce qui fonctionne et ce qui pourrait être renforcé au niveau des services du PAM chargés de la chaîne d'approvisionnement.

2. Rapport succinct de l'évaluation des approches suivies par le PAM en matière de ciblage et d'établissement des priorités aux fins de l'assistance alimentaire et nutritionnelle, et réponse de la direction

Cette évaluation stratégique porte principalement sur des questions systémiques d'importance institutionnelle concernant le ciblage et l'établissement des priorités. Elle vise à consigner les approches actuellement suivies par le PAM en matière de ciblage et de hiérarchisation des priorités et à en tirer des enseignements, à évaluer la pertinence du cadre normatif et des dispositions institutionnelles en place à cet égard et à répertorier les facteurs internes ou extérieurs propices ou préjudiciables à l'efficacité du ciblage et de l'établissement des priorités, ainsi que les pratiques prometteuses en la matière.

d) Rapports succincts d'évaluations de plans stratégiques de pays et réponses de la direction

Ces évaluations passent en revue et analysent toutes les activités du PAM indiquées dans les plans stratégiques de pays. Elles en évaluent la performance et les résultats du PAM et fournissent des éclairages qui permettront de prendre en connaissance de cause les décisions concernant le positionnement de l'organisation, les partenariats stratégiques, la conception des programmes et la mise en œuvre des activités. Les constatations et les recommandations issues de chaque évaluation aideront les bureaux de pays à élaborer les plans stratégiques de pays suivants et à exécuter les programmes. Les rapports succincts des évaluations des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires ci-après, ainsi que les réponses de la direction correspondantes, sont présentés **pour décision**:

1. Arménie (2019-2025)
2. Guatemala (2021-2025)
3. Iraq (2020-2024)
4. Somalie (2022-2025) – POINT REPORTÉ À LA SESSION ANNUELLE DE 2026

e) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du Corps commun d'inspection intéressant son travail reçus entre la présentation du précédent document au Conseil et le 1^{er} octobre 2025;
- ii) la liste des rapports du Corps commun d'inspection publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des organes directeurs d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année **pour décision** au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

7. **Questions opérationnelles**

a) Plans stratégiques de pays et plans stratégiques de pays provisoires

Le Conseil est saisi, **pour décision**, des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires ci-après:

- 1. Arménie (2026-2030)
- 2. Cuba (2026-2030) – POINT REPORTÉ À LA SESSION ANNUELLE DE 2026
- 3. Guatemala (2026-2030)
- 4. Iraq (2026-2029)
- 5. Somalie (2026-2030) – POINT REPORTÉ À LA SESSION ANNUELLE DE 2026

b) Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel*

Un exposé oral consacré à un aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel, sera présenté au Conseil **pour information**.

c) Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM est présenté au Conseil **pour information**.

d) Révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires, et augmentations ou diminutions budgétaires correspondantes, approuvées en vertu de délégations de pouvoirs entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2025

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires, et les augmentations ou diminutions budgétaires correspondantes, approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués.

8. *Questions d'organisation et d'administration*

a) Programme de travail biennal du Conseil d'administration (2026-2027)

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail biennal du Conseil (2026-2027) est présentée **pour information**.

9. *Rapports concernant les sessions du Conseil d'administration*

a) Vérification des décisions et recommandations adoptées au cours de la première session ordinaire de 2026

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.

b) Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2025 du Conseil d'administration

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, un résumé des travaux de sa deuxième session ordinaire de 2025 lui est présenté **pour décision**.

10. *Questions diverses*

a) Point sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de la gouvernance

À la demande du Conseil lors de sa première session ordinaire de 2025, le Secrétariat du Conseil présente un point sur la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations issues de l'examen de la gouvernance. Ce document est soumis au Conseil **pour décision**.

b) Rationalisation de la documentation et des processus du Conseil d'administration

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat du Conseil présente un rapport sur l'application des mesures recommandées dans le cadre de l'examen de la gouvernance concernant plusieurs aspects de la documentation et des processus du Conseil. Ce document est soumis au Conseil **pour décision**.

c) Exposé oral sur l'initiative ONU80*

Comme le lui a demandé le Bureau à sa réunion du 5 février 2026, le Secrétariat fera un exposé oral sur la façon dont le PAM contribue à l'initiative ONU80. Ce point sera présenté **pour information**.